



SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...

DECEMBRE 2020
N° 1

L'édito

Chères Saintclairaises, chers Saintclairais,

Les fêtes de fin d'années seront particulières pour tous, comme l'aura été cette année 2020. Des regroupements limités, en famille ou avec des amis seront possibles mais la pandémie est toujours présente pour nous contraindre, entretenir la peur et infecter des proches, des amis... Tandis que de nombreuses personnes ont été contaminées sans trop de conséquences, d'autres en subissent des séquelles longtemps... ou en succombent. La semaine avant Noël la Région AURA organisera sur notre commune des tests gratuits, pour tous ceux qui le souhaitent.

Cette période, si exceptionnelle, de confinements, de contraintes, de règles sanitaires à respecter, ne doit pas nous empêcher de continuer à développer nos projets pour l'avenir. C'est important pour les habitants mais également pour entretenir l'emploi et soutenir les entreprises du bâtiment. Nos commerçants et artisans locaux ont besoin, cette année plus que jamais, de notre soutien. Pensez-y lorsque vous faites vos achats ou vos commandes de travaux, aidez-les à surmonter cette passe difficile pour leur donner la possibilité de survivre à cette longue crise.

Après une étude de faisabilité, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le projet de construction d'un nouveau Groupe Scolaire qui se situera, entre la Mairie et le Foyer, à l'emplacement de l'ancienne maison des associations et des anciens bâtiments des Services Techniques. Cette école regroupera celle des Grouillères (qui se trouve dans la zone de risque M+ du Plan de Prévention des Risques Technologiques) et celle du Village (dont la sécurité d'accès est difficile à garantir et pour laquelle les travaux d'entretien annuels sont fréquents et coûteux). Ce sera également l'occasion de concevoir un bâtiment économique en termes d'énergie et des conditions plus agréables pour les enseignants et les élèves. Nous ferons également construire, sur ce même site, notre nouvelle cuisine centrale qui remplacera les locaux actuels situés dans le Foyer Clariana. Les locaux actuels sont trop petits ne permettent pas aux 2 cuisiniers de préparer 350 repas journaliers de qualité, diversifiés, et à hauteur des

2021



VŒUX DE LA MUNICIPALITE :

La cérémonie annuelle des vœux à la population ne pourra pas avoir lieu cette année mais les messages de vœux et l'intervention du Maire reprenant l'année écoulée et les projets, seront diffusés le 5 janvier 2021.

attentes des enfants et des personnes âgées. Ce projet est important pour l'avenir de notre commune. Il sera fonctionnel à la rentrée scolaire 2024 et nous vous informerons régulièrement de son avancée.

Suite à la coupure totale de l'éclairage public du 8 avril au 11 mai (1^{er} confinement), aux réactions positives spontanées que j'ai reçues, et aux résultats de la consultation proposée dans la Lettre N°65, le conseil municipal a délibéré en juin. Les adaptations techniques étant terminées, l'éclairage public de la commune sera coupé de 23h à 5h du matin.

Nous avons dû, à regret, pour respecter les règles sanitaires de précaution, annuler tous les moments conviviaux depuis mars et particulièrement ceux correspondants aux « fêtes » de fin d'année.

Les bénévoles de nos associations sont impatients de faire revivre notre commune et cette situation de confinement et de libertés d'agir restreintes affectent chacun d'entre nous, mais certains sont encore plus concernés. Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, que vous puissiez passer ces fêtes de Noël en famille ou avec vos proches dans les conditions les meilleures possibles. J'ai une pensée particulière pour ceux qui ont été touchés directement par ce virus, mais aussi pour tous les professionnels empêchés d'exercer leurs activités, très inquiets pour leur avenir et pour les personnes seules, pour qui ces conditions sont les plus dures à supporter.

Bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches, et, en cas de besoin, contactez la Mairie, nous essaierons de vous aider.

Le Maire, Olivier Merlin.

L'actu en bref...

CAMPAGNE TEST COVID DU 16 AU 23 DECEMBRE :

Salle polyvalente de l'espace Jean Fournet, plus d'informations sur la prise de rendez-vous, sur le site de la ville, dès qu'elles seront connues.

Soutien aux Entreprises : La municipalité a envoyé un courrier à toutes les entreprises de la commune afin de les informer de toutes les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Si vous êtes concerné et que vous ne l'avez pas reçu, veuillez-vous faire connaître en mairie. Retrouvez également toutes les informations sur le site de la ville ainsi que celui de la communauté de Communes CCEBER.

PONT DE CONDRIEU : Le pont est interdit au + de 19 Tonnes depuis le 25 novembre par arrêté.



Rénovation énergétique du logement des agriculteurs : vous êtes agriculteur et souhaitez bénéficier d'un programme d'aide à la rénovation de votre résidence principale ? Le programme **AEELA** Accélérateur d'Economie d'Energie pour le Logement des Agriculteurs est en place sur le territoire depuis début 2020. Contact : 06.19.76.84.44 ou aeela@rnsa-services.fr

RAPPEL :

Don du sang, le jeudi 31 décembre de 9h30 à 13h sur rendez-vous : <http://www.monrendezvousdondesang.efs.sante.fr>

Focus sur l'éclairage public et son extinction nocturne



Le 15 décembre, l'**extinction nocturne** de l'éclairage public se fera à partir de **23h00 jusqu'à 5h00** sur toute la commune à l'**exception** du parking du complexe, de la place de la mairie, de ZA de Varambon, de la Chapelle de Glay, et des abords du Pôle Petite Enfance.

Cette extinction ne remet absolument pas en cause la rénovation de notre parc d'éclairage public qui va continuer.

Cette décision a été validée lors du Conseil Municipal du 15 juin dernier. Nous l'avons vu, ce nouveau fonctionnement ne fait pas l'unanimité notamment sur :

- La sécurité, certains craignant une augmentation de la délinquance et des cambriolages.
- L'accidentologie, avec une crainte d'une hausse du nombre d'accidents de la route.

Pourtant, les observations menées auprès des collectivités ayant déjà mis en place l'extinction le démentent. La suppression de l'éclairage en pleine nuit limite les rassemblements de personnes troublants la tranquillité de l'ordre public ou les dégradations de bien mobiliers. L'extinction limite également la criminalité, car sans éclairage, les délinquants ont plus de mal à opérer et rappelons que la majorité des vols et agressions ont lieu en plein jour (de 70 à 80% selon les différentes sources statistiques).

Autre constat : en abordant un secteur peu ou pas éclairé, les automobilistes ont plutôt tendance à décélérer ou même freiner afin d'être plus attentifs à l'état de la chaussée et de leur trajectoire.

Nous avons choisi de mettre en place ce dispositif surtout pour les raisons suivantes :

⇒ **Protéger la biodiversité et réduire la nuisance lumineuse sur l'homme :**

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Eclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. (exemple : impact sur la migration des oiseaux, disparition des insectes estimée à 38% en 10 ans,...).

Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un « animal » diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

⇒ **Respecter la loi :**

La **pollution lumineuse** est prise en compte au yeux de la loi. En 2009, une première loi, adoptée suite au Grenelle de l'Environnement, prévoyait que « la prévention, la limitation et la suppression des nuisances lumineuses devaient faire l'objet de mesures ». En 2013, la réglementation impose une réduction des durées d'éclairage superflues pour les façades, vitrines et bureaux non occupés. En juillet 2015, la loi pour la transition énergétique a souligné la nécessité d'une « exemplarité environnementale et énergétique de l'éclairage public », et sa prise en compte dans « un volet spécifique des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ». Enfin, en juillet 2016, la loi Biodiversité mentionne dans différents articles la nécessaire lutte contre les nuisances lumineuses.

⇒ **Limiter la consommation d'énergie :**

On estime à 20% la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune et de 40 à 50% la part de l'éclairage public dans sa consommation d'électricité.

En éteignant 5 à 7h par nuit, on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité. Les économies budgétaires sur ce poste vous seront communiquées après quelques mois de fonctionnement.

En conclusion : Eteindre l'éclairage nocturne est un geste responsable, tant pour la nature que pour les finances publiques. Cette disposition n'est cependant ni figée ni irrévocable et fera l'objet d'un suivi objectif. Le Conseil Municipal pourra la modifier si besoin.

Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.



Vivre en Harmonie à Saint Clair du Rhône



vivreharmonie2020@gmail.com

Droit d'expression pour le groupe d'opposition

De bien tristes nouvelles en cette fin d'année.

Nous avons appris le décès de Monsieur Daniel VINCENT, membre fondateur des archers saint clairois, et participant à la création du comité des fêtes de Saint Clair du Rhône. Le Foyer Clariana déplore également son premier décès dû au COVID.. Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille et leurs proches.

Nous avons appris lors du dernier Conseil municipal du 3 novembre, qu'un projet de construction de 40 logements est porté par la société PIERREVAL (derrière la rue Emile Romanet, derrière le HLM). Le permis de construire est déposé.

Ce dernier conseil a également été l'occasion d'émettre des réserves sur la convention de location d'une parcelle au groupe VALOCIME et de demander un droit de regard sur les perspectives de déploiement de la SG. Deux élus de la majorité ont émis des réserves (1 abstention, 1 contre).

A l'approche des fêtes et de la nouvelle année, que pouvons-nous vous souhaiter, si ce n'est la santé ?

Prenez soin de vous et de vos proches, l'équipe de Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône.